



ÂGE PIVOT ou ÂGE D'ÉQUILIBRE : RETRAIT DU PLAN MACRON-BERGER

La Commission Exécutive de l'Union Nationale des Syndicats FO de la Santé Privée, réunie le 21 Janvier 2020 à Paris, a fait le point sur le combat engagé depuis 47 jours pour obtenir le retrait du plan MACRON sur les retraites.

Depuis le 5 décembre 2019, grèves et manifestations se succèdent. La grève est importante dans les transports (RATP, SNCF, transports urbains), l'enseignement, dans les raffineries, les ports, l'énergie, etc. **De nombreux établissements de la Santé Privée ont connu des taux significatifs de grévistes lors des journées de mobilisations...**

Le Samedi 11 janvier 2020, après plus d'un mois de grèves et de mobilisations, le Premier Ministre Edouard PHILIPPE retire de façon « provisoire » l'âge pivot pour mieux le rétablir en avril dans un cadre précontraint, comme il l'avait fait pour l'assurance chômage. Il assortit ce retrait temporaire d'une injonction : que syndicats et patronat se mettent d'accord sur une solution, sinon il imposera par ordonnances l'âge pivot dès 2022.

Soyons clairs : le recul de l'âge de départ est intrinsèque au projet de régime universel par points. Le projet de loi publié par le gouvernement prévoit bien que le futur système comporte un « âge d'équilibre » à 64 ans à partir de 2027, âge indexé sur l'espérance de vie et sur l'âge moyen de départ en retraite avec l'objectif qu'il atteigne 67 ans en 2050 (Rapport DELEVOYE). Ce que le Premier ministre annonce retirer, c'est seulement l'accélération de sa mise en œuvre dès 2022 avec une montée progressive pour atteindre 64 ans en 2027.

Mais quelle entreprise gardera ses salariés jusqu'à 64, voire 67 ans ? Combien seront encore dans l'emploi à l'âge d'équilibre, alors qu'aujourd'hui à peine la moitié de celles et ceux qui liquident leur retraite sont déjà sans emploi ? Ceux qui se prévalent de cette victoire, comme la CFDT et l'UNSA, trompent les salariés ! Ils sont pour le système par points et cherchent à aider le gouvernement à le mettre en place ! Ils n'ont jamais été aux côtés de celles et ceux qui, depuis le 5 décembre, combattent, font grève, manifestent !

De plus, la preuve est faite, le gouvernement veut généraliser les fonds de pensions.

Ainsi dans le dernier article du projet de loi (article 64), est mis en place le cadre pour « généraliser » les fonds de pensions, pudiquement appelés « véhicules » et « dispositifs de retraites supplémentaires ».

Dans l'exposé des motifs de cet article, il écrit : « Le secteur de l'assurance est appelé à se mobiliser, afin que le recours à ces véhicules se généralise et que l'économie française puisse ainsi bénéficier pleinement du dynamisme de l'épargne retraite généré par la loi Pacte. »

Des millions de salariés du privé comme du public sont déterminés pour mettre en échec le plan MACRON-BERGER sur les retraites.

Le vendredi 24 janvier 2020, le projet de loi sera présenté au Conseil des Ministres.

L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée considère qu'il est décisif de tout mettre en œuvre pour que la grève soit la plus massive possible. Elle invite ses syndicats à répondre largement à l'appel lancé par les confédérations FO, CGT, CFE-CGC, ainsi que la FSU, SOLIDAIRES et les organisations de jeunesse.

NE LÂCHONS RIEN : TOUS EN GRÈVE LE 24 JANVIER 2020

Paris, le 21 janvier 2020